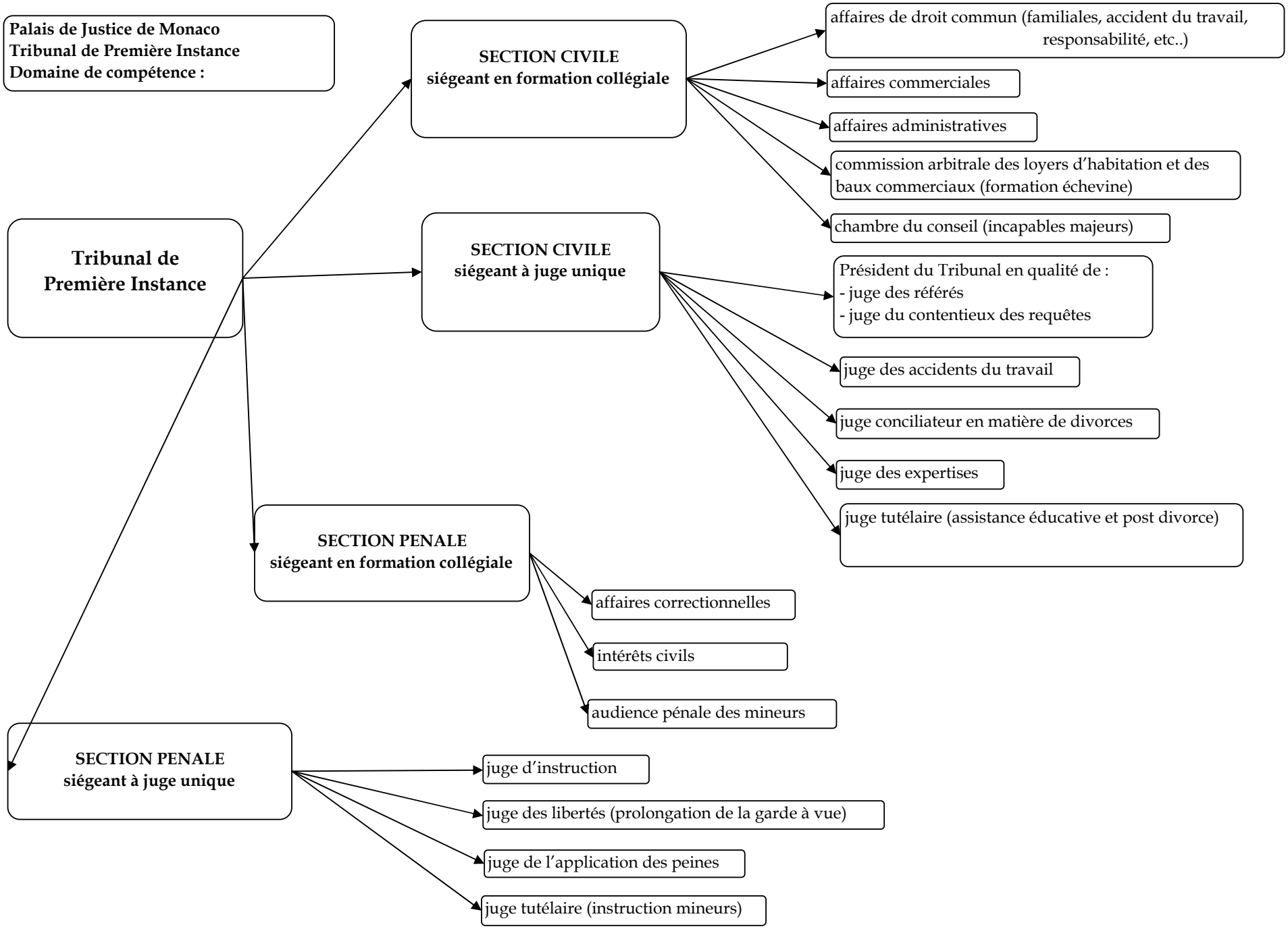
Palais de Justice de Monaco
Tribunal de Première Instance
Domaine de compétence :
Tribunal de Première Instance
SECTION CIVILE
siégeant en formation collégiale
affaires de droit commun (familiales, accident du travail, responsabilité, etc..)
affaires commerciales
affaires administratives
commission arbitrale des loyers d'habitation et des baux commerciaux (formation échevine)
chambre du conseil (incapables majeurs)
SECTION CIVILE
siégeant à juge unique
Président du Tribunal en qualité de :
- juge des référés
- juge du contentieux des requêtes
juge des accidents du travail
juge conciliateur en matière de divorces
juge des expertises
juge tutélaire (assistance éducative et post divorce)
SECTION PENALE
siégeant en formation collégiale
affaires correctionnelles
intérêts civils
audience pénale des mineurs
SECTION PENALE
siégeant à juge unique
juge d'instruction
juge des libertés (prolongation de la garde à vue)
juge de l'application des peines
juge tutélaire (instruction mineurs)